BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2066

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

418 199 071 RCS Nanterre.
U - PROGRESS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 30000.00 EUR.
Adresse : 98, Rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION COMNECT Société par actions simplifiée Au capital de : 6 250,00 EUR Siège social 98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 843 833 815 RCS Nanterre, est société absorbante U - PROGRESS Société par actions simplifiée Au capital de : 30 000,00 EUR Siège social 98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 418 199 071 RCS Nanterre, est société absorbée 1) Evaluation de l'actif et du passif de la société U-PROGRESS, Société Absorbée, dont la transmission à la Société COMNECT, Société Absorbante est prévue : - actif : 930.735 euros - passif : 1.428.873 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NEANT Conformément aux dispositions des articles L.236 II 3° et R.236-1 du Code de commerce, dans la mesure ou NETMEDIA GROUP SA détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social de la société Absorbante et de la société absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la Date de la Réalisation, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante, bénéficiaire des apports, contre les actions de la Société Absorbée, ni à l'augmentation du capital de la société Absorbante. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y aura pas lieu de déterminer un rapport d'échange. 3) Montant prévu de la prime de fusion : NEANT. 4) Effet de la fusion, sur un plan fiscal et comptable : 1er janvier 2025 5) Le projet de fusion a été établi en date du 8 septembre 2025 et a été déposé GTC NANTERRE : COMNET, le 10 septembre 2025 GTC NANTERRE: U-PROGRESS, le 10 septembre 2025.